

SAS 3C DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 441 000 euros

Siège social : 11 RUE DU NOYER SABLON 79100 SAINT MARTIN DE MACON

SIRET 94822715200014 RCS Niort

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A 9 heures,

Les actionnaires de la société SAS 3C DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le comité de direction adressée le 22 mai 2025 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Sont présents :

- Monsieur Christophe COLLOT, propriétaire de 35 280 actions
- Madame Corinne COLLOT, propriétaire de 8 820 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe COLLOT président actionnaire de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion du Comité de direction,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
5. Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société en cours d'immatriculation
6. Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. Une copie de la lettre adressée à chaque actionnaire,
2. L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
3. Le rapport de gestion du Comité de direction,
4. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
5. Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Comité de direction et du rapport sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code, ainsi que l'impôt y afférent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 66 090,42 euros de la façon suivante :

- 5% du résultat distribuable dans le poste « réserve légale » dans la limite de 10% du capital social soit un montant de 3 304,52 euros,
- Le solde soit un montant de 62 785,90 euros dans le poste « report à nouveau »

Selon l'article 245 BIS du CGI, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices, car l'exercice clos le 31 décembre 2024 est le premier exercice de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions décrites dans ce rapport.

Chacune des conventions mises au vote a été adoptée à l'unanimité des actionnaires, déduction faite des voix de l'actionnaire concerné par la convention en cause.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale conformément aux dispositions légales du Code de Commerce décide de reprendre au compte de la société tous les actes et engagements souscrits en son nom, par Monsieur Christophe COLLOT, Président et actionnaire, préalablement à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et notamment :

- les frais de constitution de la société
- les contrats signés pour le compte de la société

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des actionnaires, déduction faite des voix de l'actionnaire concerné par la résolution en cause



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires ou leurs mandataires.

SAS 3C DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 441 000 euros

Siège social : 11 RUE DU NOYER SABLON 79100 SAINT MARTIN DE MACON

SIRET 94822715200014 RCS Niort

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Comité de Direction et du rapport spécial, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 66 090,42 euros de la façon suivante :

- 5% du résultat distribuable dans le poste « réserve légale » dans la limite de 10% du capital social soit un montant de 3 304,52 euros,
- Le solde soit un montant de 62 785,90 euros dans le poste « report à nouveau »

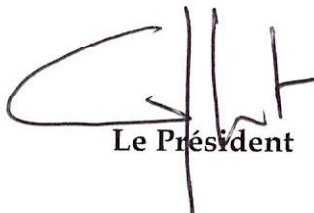
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve conformément aux dispositions légales du Code de Commerce la reprise au compte de la société tous les actes et engagements souscrits en son nom, par Monsieur Christophe COLLOT, Président et actionnaire, préalablement à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et notamment :

- les frais de constitution de la société
- les contrats signés pour le compte de la société



Le Président



Bilan Actif

		31/12/2024			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	712 900		712 900	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	30 000		30 000	
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	742 900		742 900	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	17 600		17 600	
	Autres créances	401		401	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	59 075		59 075	
	Charges constatées d'avance	2 506		2 506	
	TOTAL (III)	79 582		79 582	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				

- (1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Mission de présentation des comptes annuels : voir Attestation de l'expert-comptable



Bilan Passif

		31/12/2024	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	441 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	66 090	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	507 090	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	249 156	
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 088	
	Dettes fiscales et sociales	19 762	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	45 386	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	315 391	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	822 482	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		66 090,42	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		112 450	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		123	
(3) Dont emprunts participatifs			

Certifié conforme par
le Président

[Signature]



Compte de Résultat

		31/12/2024		
		France	Exportation	24 mois
				0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	148 833		148 833
	Montant net du chiffre d'affaires	148 833		148 833
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			11
	Total des produits d'exploitation (1)			148 844
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes			63 711
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 115
	Salaires et traitements			87 458
	Charges sociales du personnel			31 973
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations			
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			4
	Total des charges d'exploitation (2)			185 260
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(36 416)

Certifié conforme par le
Président



Compte de Résultat

		31/12/2024	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(36 416)	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	120 172	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		120 172	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	17 665	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		17 665	
RESULTAT FINANCIER		102 507	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		66 090	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		269 016	
TOTAL DES CHARGES		202 926	
RESULTAT DE L'EXERCICE		66 090	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission de présentation des comptes annuels : voir Attestation de l'expert-comptable